CR Organisation des Compétitions Futsal

PROCES-VERBAL N°12

Réunion du :	02.11.2026
Présidente de la CR :	Julie BLOT
Présents :	Fabrice FOUBERT Gabriel GO – Sylvain MELOT – Julien PERROT – Julien ROBOAM
Excusés :	Wahib ALIMI – Alain CHARRANCE - Céline PLANCHET
Assistent :	Lucie GUILLARD

Préambule :
Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),
M. Wahib ALIMI, membre du club de U.S. THOUAREENNE (502138)
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),
M. Julien ROBOAM, membre du club de LCDF ANGERS (549783),
M. Sylvain MELOT, membre du club de FUTSAL BAZOUGERS (554193),
M. Julien PERROT, membre du club de ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB (852483)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :
Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

***

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal

La Commission actualise le calendrier des compétitions Futsal de la LFPL pour la saison 2026-2027, en fonction du nombre de clubs engagés, et le transmet au CODIR de la LFPL pour validation définitive.

3. Championnats Régionaux Jeunes Futsal

3.1. Mails transmis

La Commission prend connaissance du mail transmis par le club de LES SABLES D'OLONNE FUTSAL (564286), concernant le Championnat Régional Jeunes Futsal. La Commission précise qu'une réponse va être apporté au club.

4. Coupe Nationale Futsal

4.1. Homologation

La Commission homologue les résultats des rencontres du 2ème tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

4.2. Tirage 3ème tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 3ème tour qui auront lieu le samedi 21 novembre 2026 à 16h00 ou le jour et l'horaire renseignés dans les desideratas des clubs le cas échéant, sur le terrain du club premier nommé.

La Commission rappelle que tous les clubs ont jusqu'au lundi 09 novembre 2026 pour préciser dans quelle salle se dérouleront les rencontres à domicile, ainsi que le jour et l'heure du coup d'envoi de celles-ci.

5. Championnat Régionaux Seniors Futsal

5.1. Demande de report

Match n° 56163538 Trelaze Foyer 1 (513166) - Le Mans Fc 1 (537103) du 06.11.2026 en Régional 1 Futsal

La Commission prend connaissance du mail tranmis le 29.10.2026 par le club de LE MANS FOOTBALL CLUB, relatif à l'organisation de la rencontre internationale de Futsal opposant l'équipe de France au Monténégro, dans le cadre des qualifications à la Coupe du Monde 2028, qui se déroulera au Mans.

La commission au regard des éléments, estime que la rencontre ne peut être maintenue à la date initiale.

En conséquence, elle décide de reporter le match en rubrique prévu initialement le 06.11.2026, et de le fixer à la première date « matchs remis » disponible au calendrier, à savoir **le 29.01.2027 à 21h.**

La Commission précise que, dans l'hypothèse où les deux clubs seraient éliminés à l'issue du 3ème tour de la Coupe Nationale Futsal, elle procédera à un nouvel examen du dossier afin de reprogrammer la rencontre au 11 décembre

2026 à 21h00. Par ailleurs, si les clubs ne sont pas qualifiés pour le 1er tour fédéral, la rencontre sera reprogrammée au 15 janvier 2027 à 21h00.

7. Coupe Pays de la Loire U15 Futsal

S'agissant du lieu proposé pour la Finale, la Commission propose pour validation auprès du CODIR la salle Les Azelines (NNI 530629904) à Château Gontier sur Mayenne qui est classé niveau Futsal 3 avec pour club support le GJ PAYS DE CHATEAU-GONTIER (582577).

8. Divers

La Commission lance un appel à candidatures auprès des clubs souhaitant accueillir et organiser les différentes finales Futsal de la saison.
Les événements concernés sont les suivants :

- **Finale de Coupe Nationale U18 et Féminine Futsal** : samedi 13 février 2027.
- **Finale de Coupe des Pays de la Loire Seniors Futsal** : samedi 22 mai 2027.
- **Barrages de Régional 2 Futsal** : samedi 5 juin 2027.

Un cahier des charges est disponible sur demande.

9. Calendrier

Prochaine réunion : lundi 23 novembre 2026 à 18h30.

La Présidente
Julie BLOT



Le Secrétaire de séance,
Lucie GUILLARD

